

Bien choisir son masque respiratoire

Sécurité

05.09.2016



Bien gérer la protection des voies respiratoires, c'est porter le masque qu'il faut quand il faut.

Si le contact principal se fait par la peau, il ne faut pas négliger pour autant la protection des voies respiratoires.

Quand porter un masque ?

Vous devez protéger vos voies respiratoires en cas de contact potentiel avec des poussières, des gaz ou vapeurs, des embruns :

- Le contact avec des particules ou poussières peut survenir lors de la manipulation de produits en poudre ou de semences protégées par des produits phytosanitaires.
- Le contact avec des gaz ou vapeurs peut se produire à la préparation de cuve avec des produits volatils (repérer les mentions de danger H332 / nocif par inhalation ou H335 / peut irriter les voies respiratoires sur l'étiquette).
- Le contact avec des embruns peut avoir lieu lors d'applications hautes avec un appareil à dos (par exemple atomiseur à dos en vigne) ou d'applications sans cabine (par exemple en verger sans cabine de tracteur).

Quel type de masque porter ?

- Contre les poussières et particules, en particulier au semis, il est fortement conseillé et parfois obligatoire de porter un masque avec un filtre anti-poussière. Dans la grande majorité des cas, un masque léger, jetable, dont le filtre constitue une barrière mécanique contre les poussières est suffisant. Les filtres, de type P2 ou P3*, arrêtent respectivement 94 % et 99,9 % des particules.
- Contre les gaz (ou vapeurs) et embruns de produits phytosanitaires, notamment à l'incorporation des produits lors de la préparation de cuve, il est indispensable de porter un **demi-masque avec un filtre mixte contre gaz et particules**. Le filtre recommandé est le type A2P3, c'est-à-dire l'association d'un filtre à charbon actif contre les gaz organiques (A2, de couleur marron) et d'un filtre anti-poussière (P3).
- Le demi-masque peut être jetable avec filtre intégré, ou disposer de 2 cartouches amovibles équipées des filtres. Il existe également des masques dits complets ou panoramiques, équipés de ces filtres A2P3 et assurant également la protection du visage et des yeux.
- **Masque à ventilation assistée pour des situations particulières** : les masques précédemment décrits sont dits « à ventilation libre » car c'est la simple inspiration de l'applicateur qui assure le passage de l'air dans le filtre. Dans les situations d'exposition forte, de durée de travail longue, de chaleur et pénibilité importantes (ex. application en verger sans cabine de tracteur, station de semences, nettoyage d'une cellule de stockage, etc), le choix doit se porter vers une cagoule ou un casque à ventilation assistée. Un moteur assure alors le passage de l'air, pour un meilleur confort de travail.

*Pour un masque jetable, le code est FFP3

Bien gérer son masque avec filtre A2P3

Après usage, les cartouches et filtres ou le masque entier, doivent être nettoyés et stockés dans un sac ou une boîte hermétique, hors du local phytosanitaire, de manière à limiter la saturation des charbons actifs (mettre dans l'emballage d'origine, un sachet hermétique ou une boîte hermétique).

En général, les filtres ne se conservent pas plus de six mois, en vérifiant bien la date de péremption. Dès la perception d'odeurs au travers du masque ou après 20 à 30 heures d'utilisation, changez les filtres.

Lire aussi l'article :

>> [Le tablier S-protec, un équipement spécifique pour la préparation des bouillies](#)